

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AC93

présenté par  
Mme Meunier, M. Minot, M. Reiss, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Kuster et  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 3**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il pourrait être recruté parmi les directeurs d'école expérimentés qui bénéficieraient d'une décharge supplémentaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En effet, un directeur d'école expérimenté sur le terrain est le mieux à même de guider les jeunes directeurs d'école dans leur nouvelle fonction.